Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 114 (1988)

Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission 121 du suivi «Facturation des variations économiques par la méthode de l'indice spécifique d'ouvrage»

Walter Knobel, ing. SIA, Berne (président) Pierre Palli, Genève Guy Michel Papilloud, ing. SIA, Prilly

Commission 177/178 «Maçonnerie»

Robert Marendaz, ing. SIA, Carouge Jean-Pierre Marmier, ing. SIA, Lausanne

Commission 281 «Lés de bitume polymère» Pierre Balzan, Lausanne

Actualité

Sanasilva 1987: nouvelle aggravation de la situation

L'état de santé de la forêt suisse s'est encore détérioré par rapport à l'année précédente. L'inventaire Sanasilva, qui a un caractère représentatif pour toute la Suisse, a établi que la proportion d'arbres atteints a passé de 50 à 56%. Cette situation critique réclame de nouvelles mesures sylvicoles et de lutte contre la pollution de l'air.

L'aggravation de la situation est particulièrement marquée parmi les feuillus - où la proportion des dégâts a passé de 45 à 57%. Chez les résineux, l'augmentation des dégâts est plus faible (+ 3%). Cette évolution est comparable à celle que l'on peut constater dans les pays avoisinants. Dans les régions Jura, Plateau et Préalpes, les dégâts ont fortement augmenté (+ 10 à 15%). En revanche, un léger mieux a été constaté dans les Alpes et sur le versant sud des Alpes (- 3 à 4%). La proportion des arbres atteints en zone de montagne, soit 60%, n'en reste pas moins supérieure à la moyenne.

Cette tendance à la détérioration de l'état de santé de la forêt est corroborée par les vues aériennes infrarouges. Elles montrent cependant aussi de sensibles différences dans l'évolution des dégâts selon les régions.

Les arbres atteints ont un résultat d'accroissement plus faible. Cette constatation est confirmée par les mesures annuelles du diamètre des arbres témoins de l'inventaire et par des analyses approfondies des cernes annuels. La qualité du bois des arbres atteints, pour autant que ceux-ci ne sont pas infestés par des parasites tels que les bostryches ou des champignons, est en revanche aussi bonne que celle des arbres sains.

Le Conseil fédéral se propose d'encourager les soins culturaux

La nouvelle aggravation de l'état de santé de la forêt suisse a incité le Conseil fédéral à prendre de nouvelles mesures en forêt, en plus de la réduction de la pollution de l'air, qui est considérée comme la cause principale des dégâts aux forêts. Le Conseil fédéral se propose donc de poursuivre la lutte contre les parasites forestiers, de soutenir les soins culturaux, d'améliorer le perfectionnement professionnel

du personnel forestier et d'encourager l'entraide au sein de l'économie forestière et de l'industrie du bois. A cet effet, il a adopté à l'intention du Parlement un arrêté fédéral, qui laisse escompter des dépenses globales de 240 millions de francs jusqu'en l'an 1992.

L'arrêté fédéral du 4 mai 1984 sur des subventions à des mesures extraordinaires contre les dégâts aux forêts arrive à échéance à la fin de 1988. Les mesures préconisées, qui visent la lutte contre les parasites de la forêt ainsi que l'exploitation immédiate et le transport hors forêt des arbres endommagés, ont fait leurs preuves. Elles ont permis jusqu'à aujourd'hui d'empêcher la propagation à grande échelle des parasites et des maladies dans les forêts. Le nouvel arrêté fédéral se propose de poursuivre l'application de ces mesures et de les compléter dans trois domaines.

La dissémination des chablis, qui oblige souvent à des travaux dans des régions éloignées et difficiles d'accès, augmente les coûts de la récolte des bois et absorbe de la main-d'œuvre qualifiée. Cette évolution peu favorable fait que les propriétaires sont de moins en moins en mesure de soigner régulièrement leurs peuplements. Et c'est souvent le traitement de ces derniers qui est laissé de côté alors qu'il est important pour la stabilité à long terme de nos forêts. C'est pourquoi le Conseil fédéral se propose d'encourager le traitement particulièrement important et coûteux des jeunes peuplements.

Ces travaux importants pour la conservation de la forêt et l'amélioration de la stabilité exigent toujours davantage de main-d'œuvre qualifiée. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi forestière, il est prévu d'intensifier, grâce à une aide de la Confédération, non seulement la formation continue de la main-d'œuvre qualifiée mais aussi le perfectionnement professionnel de tous les ouvriers forestiers non permanents et des agriculteurs temporairement occupés en forêt.

Enfin, le soutien qu'il est prévu d'apporter à l'entraide existant au sein de l'économie forestière et de l'industrie du bois doit garantir la poursuite de son activité en faveur de mesures d'encouragement communes.

Le Conseil fédéral est conscient que des mesures sylvicoles ne sont pas à même d'éliminer les causes réelles des dégâts aux forêts. Toutefois, si on ne continue pas de lutter rapidement et efficacement contre les dégâts aux forêts et si les propriétaires de forêt, ne peuvent pas continuer à assurer les soins les plus importants, il faut s'attendre que la forêt perdra des fonctions importantes, en particulier sa fonction protectrice. Cela toucherait durement la collectivité et lui coûterait des milliards de francs.

Point final

Les informations concernant la dégradation – ou plus simplement la mauvaise santé – de notre milieu vital se multiplient, abondamment diffusées par la presse écrite ou parlée, illustrées par la télévision.

Ces nouvelles ont évidemment de quoi nous inquiéter lorsqu'elles défraient l'actualité; de fait, elles sont encore plus angoissantes quand elles procèdent de la routine ou sont le fait d'une diffusion moins éclatante.

Quelles que soient les réserves que d'aucuns ont pu formuler quant aux normes de sécurité en la matière, il est terrible d'en arriver à l'indifférence générale envers la publication régulière des chiffres de la pollution de l'air à Genève, par exemple.

Il y a quelque temps, le *National Geo*graphic Magazine¹ présentait un reportage sur les pollutions industrielles aux Etats-Unis (ce qui se passe dans ce pays préfigure presque toujours notre avenir): terrible, mais bien vite oublié, sinon pour les habitants des régions touchées.

Deux formes d'indifférence: celle de M. Tout-le-Monde, qui ne songe pas à établir la relation entre son comportement et la qualité de l'air qu'il respire, et celle de géants industriels pour qui déverser dans la nature des déchets parfois mortels n'est que le résultat logique d'un calcul de rentabilité.

Regardons un canard plonger dans des eaux troubles, aux reflets irisés, et en ramener sa nourriture. C'est notre image que nous observons: nous mangeons et buvons une solution à base des déchets que nous produisons, nous y baignons. Mais contrairement au canard, nous sommes nous-mêmes les maîtres queux de ce délétère bouillon, que nous le forçons à partager avec nous...

Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

¹Storing Up Trouble... Hazardous Waste (Vol. 167, No 3, mars 1985).